

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE, ORDINAIRE ET ELECTIVE
DU 28 NOVEMBRE 2020**

Réunie

**Au siège de la Fédération Française de Karaté
39, rue Barbès - 92 120 MONTROUGE**

ET

En visio-conférence

Etaient présents :

REPRESENTANTS DES CLUBS

AIN	SERRA D.
AISNE	GALLAIS C.
ALLIER	PAUL P.
ALPES (HAUTES)	MAERTEN L.
ALPES DE HAUTE PROVENCE	PAOLETTI F.
ALPES MARITIMES	PERONNET D. - BELFIORE L. - RABHI F. - BENHAMOU E. - DOUYERE A.
ARDENNES	DEHAS H.
ARIEGE	CADENAT JL.
AUBE	CHOAIN BOUZRAR M.
AUDE	GAUCHER P. - TRIAY JM.
AVEYRON	BLAISE P. - CAMBOULIVES A.
BELFORT (TERRITOIRE)	SIBRE M.
BOUCHES DU RHONE	FARRUGIA C. - GRAIRIA DUPUY A. - BENSALAH A.
CALVADOS	BENZAZZI A. K. - VASTEL C. - PITHON A.
CANTAL	BUI XUAN Y.
CHARENTE	MECHAIN G. - KOUDEKOUTO M.
CHARENTE MARITIME	COUTURIER JM - GEORGEON A.
CHER	MURAT B. - AKRAM. N.
CORREZE	POUPEE J. - FILATRE JP.
CORSE	FERACCI J-M.
COTE D'OR	RAVASSAUD R. - PARISOT V. - PICARD F.
COTES D'ARMOR	PETAGNA M. - KERGUELEN MT.
DEUX SEVRES	BRESSY F. - ROUX M.
DROME ARDECHE	CONDOR A.
DORDOGNE	LESPINASSE C. - CERDAGNE JP.
DOUBS	BOURBAN V. - DOLCI F. - HUG Y.
ESSONNE	DALLERAC F. - TAILLARD S. - PERNES JP. - LARIVIERE L. -
LECINA J.	
EURE	THILLIEZ P. - PAJANIANDY G. - GOULE V. - ZAMIT J.
EURE ET LOIR	CANDALE P. - BEAUJEAN D.
FINISTERE	ROUDOT P. - LUCAS L.
GARD	GOUTTENOIRE C. - ADOLPHE O. - HERNAEZ G.
GARONNE (HAUTE)	GRACIA C. - KOUNOUGOUS A. - MOUNSAVENG A. - BENSADALLAH A.
GERS	LEZE P.
HAUTS DE SEINE	PERBAL J. - LECAPLAIN G.- BIAGIOTTI B.
HERAULT	BERGE S. - CHARRIER A. - DEBACK R. - FUENTES L.
ILLE ET VILAINE	GAUTIER C. - GAUTIER G. - GUILLAUME D.
INDRE	AUCLERT A. - PAUDAT A.
INDRE ET LOIRE	CHEREAU F. - CHEREAU D. - DEMANGEOT H.
ISERE	LOMBARDI T. - BENALI N. - PHAN NHUAN D.
JURA	PETITJEAN R.
LANDES	ORTEGA R. - MASTASS H.
LOIR ET CHER	MARMION C.
LOIRE	DREISSIA B.- BOST A. - SLIMANE F.

LOIRE (HAUTE)	BARBIER M.
LOIRE ATLANTIQUE	GEAY M. - PACAUD J.C. - SUTEAU D. - GROSSEAU C.
LOIRET	DIQUELOU A. - BAILLON P. - LEFEBVRE C.
LOT	DELPEYROUX P. - LLAVES P.
LOT ET GARONNE	CESARO F. - SIGNAT P.
LOZERE	MADEC C.
MAINE ET LOIRE	CAHIER D. - CHERKIT P.
MANCHE	BLIN V. - DUHEM M.
MARNE	BOBLIQUE J. M. - GAGNEUR M.
MARNE (HAUTE)	LEBERT C.
MARTINIQUE	SORRENTE S.
MAYENNE	MAUNIT X. - BALAVOINE J.
MEURTHE ET MOSELLE	FLEURANT P. - HAAS JL. - VOIRIN JM.
MEUSE	MEXIQUE E.
MORBIHAN	CASTIGLIONE P. - METTLER D. - LEBRUN R.
MOSELLE	BOR P. - LOCK CARBINER M. - PHILBERT JC.
NIEVRE	DUCROT R.
NORD	BAUDET E. - FLINOIS P. - LEGRAND JC - LOPEZ M. - VERFAILLIE B.
NOUVELLE CALEDONIE	LEROUX C.
OISE	BAPTISTE C. - MENARD A.
ORNE	LAFONT G.
PARIS	BASCUNANA M. - BOUCHET F. - GASLONDE J-C. - CHOURAQUI S. - DORE JC.
PAS DE CALAIS	MENANT R. - RUQUOIS P. - MACQUART O.
POLYNESIE FRANÇAISE	MUTLU M.
PUY DE DÔME	BLANC S. - ROCHE D. - GRENIER S.
PYRENEES (HAUTES)	BOUDOU P. - DELPRAT S.
PYRENEES ORIENTALES	COSTER F.
REUNION	PEPIN A.
RHIN (BAS)	GOETZ J. - GOETZ C. - KNOLL J.
RHIN (HAUT)	VIOLA S. - MUTLU B. - LAUFFENBURGER P. - WINNINGER L.
RHONE	BRACCHI J. - CORDIER JM. - GALLO D.
SAONE (HAUTE)	MAURIS C.
SAONE ET LOIRE	ZOBEIRI M.
SARTHE	LHOMMEAU P. - PROVOST M.
SAVOIE	BRAILLON D. - OZIOL J.
SAVOIE (HAUTE)	DUMONT G. - BUSCEMI C. - DUMONT J.
SEINE ET MARNE	GUENET C. - SEGUI F. - TOSINI C. - TURKI C.
SEINE MARITIME	BONNET F. - CLAIN J-P. - CHORFI B. - GONZALES L.
SEINE SAINT DENIS	BOUCHEKAL K. - JOAQUIM LS. - LEPRINCE C. - LEPRINCE P. - NAUD J.
SOMME	DHERBECOURT P.
TARN	PINTRAND F. - SCHULTHEISS P.
TARN ET GARONNE	BOSREDON G. - FAU R.
VAL D'OISE	DERVEAUX P., MOREL J. - MARUANI J. - DUGAUQUIER X - SAUVAGE P.
VAL DE MARNE	MANIEY G.- LEPAON P. - FRIGOUT J. - MOREL JL. - MARCENAT W.
VAR	GUILLOT P. - LARIOS S. - ROSADINI P. - TRUFFAUT F.

VAUCLUSE
VENDEE
VIENNE
VIENNE (HAUTE)
VOSGES
YONNE
YVELINES

AUBERT C. - DIZARN C.
CANTIN S. - CANTIN J.M
BEZOT M. - VANDUREN Y.
DEMAISON D. - VAREILHAC C.
DOUBLIEZ P.
VENET G. - BAUDEL S.
ALPHONSE JC. - SIGNAVONG J. - ROBERT S. - DA SILVA P.

Le Président de la fédération, M. Francis DIDIER, ouvre l'Assemblée Générale à 10h00, en souhaitant la bienvenue aux représentants élus des clubs.

Compte tenu du contexte sanitaire (pandémie de la covid-19), et du confinement en vigueur sur l'ensemble du territoire, l'Assemblée Générale sur déroule via le logiciel de visio-conférence ZOOM.

Le Président est entouré au siège de la fédération par M. Philippe BOULET, Secrétaire général de la fédération, M. Francis DALLERAC, Trésorier de la fédération, M. Dominique CHARRE, Directeur Technique National et par M. Mario GRUMIC, Directeur des services de la fédération.

1.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT

Le président, M. Francis DIDIER, souhaite la bienvenue à tous les membres de l'Assemblée Générale. Il présente ses remerciements à l'ensemble des représentants des clubs pour leur mobilisation et leur participation à la présente Assemblée Générale, malgré le contexte très particulier.

Les modalités d'organisation de la présente assemblée générale sont rappelées.

Sur le contexte actuel lié à la pandémie, Monsieur DIDIER explique que la période est compliquée pour l'ensemble des acteurs du karaté que ce soit au niveau de la fédération, des organes déconcentrés, des clubs et bien entendu des licenciés. Après une période de reprise en septembre, il y a eu donc un nouveau coup d'arrêt brutal à l'automne.

2.

ADOPTION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le président prend la parole pour inviter l'ensemble des membres de l'assemblée générale à se saisir des projets de statuts et de règlement intérieur dont ils ont tous été destinataires avec la convocation.

Ces changements sont principalement d'ordres sémantiques puisque prennent en compte les évolutions des instances du Wushu français, discipline dont la fédération est délégataire.

Désormais le Wushu sera encadré par une association loi 1901 qui sera créé pour l'occasion.

Monsieur GRUMIC, Directeur des services de la fédération prend la parole pour indiquer qu'en sus des modifications proposées, un retour d'un membre de l'assemblée générale a permis de procéder à deux autres modifications :

Article 1^{er} : le terme « association » est remplacé par « clubs » ;

Article 2 paragraphe 3 : le terme « association » est remplacé par « clubs ».

Concernant les votes, Monsieur GRUMIC rappelle les consignes déjà indiquées :

- Pour les membres qui sont « contre », il faudra écrire la lettre « C » dans l'espace de discussion ZOOM ;
- Pour les membres qui veulent s'abstenir, il faudra écrire la lettre « A ».

De plus, via le système informatique utilisé ce jour, les membres peuvent envoyer un message privé uniquement à lecture de Monsieur GRUMIC.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les modifications statutaires et du règlement intérieur de la fédération.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

3.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 DECEMBRE 2019

Le Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

En l'absence de remarque et après en avoir délibéré, l'assemblée générale, adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 2019.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

4.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Présentation : M. Francis DIDIER, Président :

Monsieur Francis DIDIER rappelle que tous les membres ont reçu par écrit l'entièreté de son rapport moral avec les convocations.

Le point principal qu'il convient d'évoquer est bien entendu le nombre de licences prises au sein de la fédération. A ce jour la fédération enregistre une baisse de 62 000 licences de date à date. La tendance sera évidemment à la baisse au moins jusqu'au 20 janvier 2021, date à laquelle le gouvernement prévoit le retour de la pratique des sports en salle.

L'un des enjeux majeurs de la fédération est donc de gérer la période au mieux, tout en évitant à tout prix une crise financière.

La fédération a pris la décision de tout de même verser les subventions aux organes déconcentrés. De plus, comme décidé par le conseil d'administration de la fédération, l'ensemble des clubs affiliés la saison passée ont pu bénéficier d'une exonération de la cotisation fédérale pour la saison 2020-2021.

Le produit dégagé du fait de la non organisation des événements majeurs sportifs de mars à juin 2020 représentait environ 1,4 million d'euros.

Un versement de 900 000 euros a donc été effectué à destination de l'ensemble des organes déconcentrés, afin d'appliquer les mesures évoquées à l'instant.

Ensuite, il y a eu une campagne de rentrée, à destination de tous les clubs, comprenant un envoi avec plusieurs moyens de communication pour inciter le public à venir s'inscrire dans les clubs de karaté. De plus, ceci a été un message fort adressé aux clubs affiliés afin de leur témoigner de l'engagement absolu de la fédération à leur côté.

Cette campagne a représenté un coût global de 400 000 euros.

Lors de cette assemblée générale, Monsieur DIDIER indique que le vote d'un budget positif à hauteur de 470 000 euros. Les dernières années ayant toutes connu des bilans positifs, la fédération détenait un fonds de réserve s'élevant à 900 000 euros.

Le Bureau Exécutif de la fédération a décidé d'injecter 800 000€ dans le budget proposé au vote ce jour.

A ce jour, la fédération a enregistré 140 000 licences, ce qui a obligé le trésorier à présenter ce jour un budget estimatif, si la situation sanitaire s'améliore, avec pour base 160 000 licences.

Habituellement lors de la période s'étalant de janvier à fin juin la fédération enregistre environ 20 000 et 30 000 licences.

Pour envisager toutes les hypothèses, il a été discuté en conseil d'administration le potentiel recours à un Prêt Garantis par l'Etat (PGE). Pour l'heure ceci n'est pas envisagé.

Le président rappelle que la fédération est propriétaire des locaux du 39 rue Barbès à Montrouge (1000 m2), et le crédit réalisé lors de l'achat se termine au 31 décembre 2021.

Enfin, Monsieur DIDIER interpelle l'assemblée générale pour leur rappeler que la situation économique compliquée ne pourra pas être surmontée dès la reprise puisque même pour la saison suivante, l'activité risque de connaître un sérieux ralentissement. Un retour aux conditions optimales et que la fédération a connu par le passé pourrait prendre deux ans selon certains économistes du sport.

Monsieur SIBRET demande le montant de l'annuité du crédit initial. Il s'agit d'un crédit d'1,3 millions avec un remboursement de 130 000 euros annuel.

Sur le sujet de l'Agence Nationale du Sport, Monsieur DIDIER rappelle que désormais les subventions sont certes attribuées par l'ANS, ex-CDNS, mais que l'instruction des dossiers se fait en interne à la fédération. Une commission indépendante a été mise en place, avec pour but d'étudier l'entièreté des dossiers déposés.

Malgré le contexte les services fédéraux restent mobilisés dans leurs actions notamment avec la mise en place d'un outil sous forme d'application mobile, de suivi des athlètes lors des compétitions, pour les coaches notamment. Cette application permettra de savoir en temps réel les tatamis sur lesquels tous les compétiteurs sont appelés, et aussi le tableau général de la compétition.

Enfin, troisième fonction, valable pour tous cette fois : la société développe une plateforme vidéo pour avoir accès aux combats des compétitions, avec un délai de moins d'une minute.

Toutes ces nouveautés permettront de fournir des services supplémentaires à tous les acteurs des compétitions et aussi de désengorger les tables centrales afin de faciliter le déroulé général des compétitions.

En conclusion, pour les disciplines associées le président se réjouit du développement toujours important de ces disciplines au sein de la FFK. A noter une très importante hausse s'agissant des disciplines en lien avec le contact, comme le karaté mix ou encore une nouveauté : la partie combat du krav maga (avant exclusivement réservé à de la technique).

Monsieur GRUMIC intervient pour indiquer que Madame PITHON a deux questions à poser au Président sur son rapport.

La première porte sur la page 10 du rapport, à laquelle il est indiqué que « chacun peut inscrire son stage », en lien avec le fait que les experts peuvent désormais directement proposer leurs stages sur le site internet de l'organe déconcentré.

Monsieur DIDIER confirme cette marche à suivre et rappelle qu'il y a un filtre fédéral toutefois avant la publication finale.

La seconde question porte sur la marche à suivre quant à la 3^{ème} génération de l'actualisation du logiciel Winiwing.

Le Président explique que cette évolution est directement organisée par la fédération et tout sera automatique.

Monsieur MAUNIT souhaite savoir ce qu'il en est de la version simplifiée de winiwing qui remplacera artymédia.

Monsieur DIDIER confirme ses propos en indiquant que cette 3^{ème} génération du logiciel Winiwing sera bien présentée comme une version simplifiée, ce qui permettra à terme de remplacer Artymédia.

Monsieur Alain CONDOR demande ce qu'il en est du coût de ce logiciel.

Ce logiciel est entièrement fourni par la fédération à destination des organes déconcentrés.

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, adopte le rapport moral du Président de la fédération.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation : M. BOULET Philippe, Secrétaire Général

Avant de commencer cet exposé le Secrétaire Général souhaite remercier l'ensemble des salariés de notre fédération pour le travail effectué durant cette saison, marquée par la pandémie.

Ses remerciements s'adressent également aux élus fédéraux pour leur engagement, leur détermination à mettre en œuvre la politique de développement fédéral.

Service communication :

Le service communication a poursuivi ses activités de gestion des supports de communication fédéraux (prints et digitaux) ainsi que la promotion des activités fédérales.

Dans la première partie de l'année, l'accent a été mis sur la communication externe et notamment sur la dernière phase de qualification olympique en vue des Jeux de Tokyo et sur l'organisation du Tournoi de Qualification Olympique qui devait se dérouler en mai 2020.

L'activité du service a ensuite été fortement impactée par la situation sanitaire, le confinement ayant entraîné l'arrêt des événements nationaux et internationaux mais aussi des activités des clubs.

A partir du mois de mars, la communication a donc été réorientée pour soutenir les clubs dans cette période difficile.

Le contenu éditorial a notamment été articulé autour du partage d'expérience de clubs pour mettre en avant des manières de garder le lien avec la pratique.

L'objectif était de conserver au maximum le lien avec les licenciés jusqu'à la fin de saison et préparer au mieux la rentrée.

Campagne de communication

A la sortie du confinement, la Fédération a également fait le choix d'investir dans une campagne de communication de grande ampleur : nous avons fait appel à l'agence créative SEENK, avec qui nous avons travaillé pour le changement d'identité visuelle, et qui a fait un travail de recherche important pour adapter au mieux les slogans de chaque affiche, à la fois à nos pratiques mais aussi aux attentes de la société en cette période difficile du fait de la pandémie.

Cette campagne a ensuite été déployée dans les clubs. Contrairement aux années précédentes, un effort a été fait pour fournir aux clubs un kit physique conséquent, comprenant des affiches, des flyers et des X-banners. L'objectif était de permettre aux clubs de bénéficier de ces éléments sans coût d'impression à prendre en charge.

Réorganisation du service communication

Afin de s'adapter aux nouvelles tendances de la communication, qui nécessite des compétences spécifiques en graphisme, community management et création de vidéo, le poste de webmaster a été étendu à la communication digitale dans son ensemble. Le webmaster est assisté d'un apprenti sur la gestion des réseaux sociaux.

Service licences :

Etat du nombre de licences

La saison 2019-2020 se solde avec un effectif de 241 844 licences réparties dans 4 808 clubs. Nous enregistrons une baisse de 3 436 licences.

Le pourcentage de prises de licences en ligne continue d'augmenter (93,59%) grâce à l'arrivée des nouveaux clubs qui ont l'obligation de saisir leurs licences en ligne.

Evolution de notre système d'information

Depuis janvier 2020, nous avons recruté un Directeur des Systèmes d'Information, Raoul RALL qui, avec une grande et longue expérience auprès de la fédération française d'Athlétisme et de Gymnastique va nous aider à moderniser et unifier notre système d'information.

La mission que nous lui avons confié est la refonte de notre système d'information par une analyse de l'existant et son évolution en favorisant les liaisons entre les différents modules existants (gestion des affiliations et des licences, des diplômes, des formations, des calendriers des compétitions, des résultats compétitifs et de la publication de nombreuses données sur notre site web institutionnel (www.ffkarate.fr géré par le service Communication de la fédération)).

L'investissement financier de la fédération est conséquent, et répond à une volonté politique forte. L'enjeu est double :

D'une part accroître l'autorité et l'indépendance de la Fédération en devenant propriétaire de son système d'information et garantir la maîtrise entière des données et des processus ;

D'autre part concevoir un système d'information évolutif qui sera dans le temps la garantie d'économies et un outil puissant de communication à destination de tous nos publics (licenciés, parents, dirigeants de club, entraîneurs, arbitres, coaches, organes déconcentrés, compétiteurs, athlètes de haut niveau).

La réforme de notre système d'information devrait être opérationnelle au début de la prochaine saison.

Service compétitions :

Ce service est composé de deux permanents pour :

La gestion des inscriptions

Les réponses aux questions par téléphone ou mails des clubs et des licenciés

La gestion de la logistique fédérale (matériel, coupes et médailles)

En supplément de ces 2 permanents, il y a également une commission sportive composée d'une vingtaine de personnes pour :

L'installation des infrastructures

La réalisation des tâches nécessaires au bon déroulement des compétitions en collaboration avec l'équipe d'arbitrage.

Le retour administratif des compétitions (résultats, classements) est effectué par le service en début de semaine.

Lors de la saison écoulée, et en raison de la crise sanitaire, le service a été marqué par l'absence de toute compétition après le mois de mars 2020.

Ce service assiste également les disciplines associées dans l'organisation de leurs compétitions.

Il est également chargé de gérer la réservation des salles notamment sur Paris et l'Ile-De-France, mais aussi en province.

C'est ce service qui gère l'évolution du logiciel de compétition et qui assure l'information et la formation des organes déconcentrés aux logiciels de compétitions.

Service juridique :

L'activité du service juridique est rythmée comme chaque saison par la préparation des diverses réunions du Bureau Exécutif (8 au total), du Conseil d'Administration (2 en présentiel à la fédération et 1 en visio-conférence) et de l'Assemblée Générale.

Le service juridique m'a accompagné lors de la procédure de la mise en place du Comité Social et Economique, en fin d'année 2019. Suite à une carence de candidat lors de l'élection du 19 décembre 2019, un PV de carence a donc été rédigé, valable pour les quatre prochaines années.

Le début d'année 2020 a été marqué par la réalisation de tous les entretiens annuels du personnel du siège et du CNE de Castelnau-le-Lez.

Lors de la pandémie de covid-19 le service juridique a dû soutenir la fédération en organisant la mise en place du chômage partiel pour certains salariés dont l'activité a été durement impactée.

Dans l'optique d'une réorganisation des services fédéraux, le Bureau Exécutif a décidé la nomination de Mario GRUMIC au poste de Directeur des Services.

Au printemps 2020 le service a accueilli une étudiante en stage, Marie PUYAU, qui s'est chargée de l'organisation des élections dans les comités départementaux, tout à la fois des représentants des clubs et des comités directeurs, initiative qui fut par ailleurs fort appréciée par les intéressés.

En application des dispositions contenues dans les modalités financières de la fédération, le service juridique se doit de recevoir chaque année les documents nécessaires au versement

des subventions fédérales. Ainsi, il a pu, cette année encore, assurer un traitement régulier des documents transmis par l'ensemble des organes déconcentrés.

Tout le long de l'année, le service juridique a également pu fournir un travail quotidien de conseil auprès des licenciés, des clubs et des organes déconcentrés.

Le service a pu également apporter son soutien logistique et administratif au Comité d'Ethique et de Déontologie, sur demande du président dudit Comité, ainsi qu'aux membres de la commission disciplinaire de première instance.

En ce qui concerne l'état des litiges à la fin de la saison, la fédération dispose de quatre dossiers en cours devant le Tribunal Administratif. Devant la Cour d'Appel, la fédération est en attente d'un arrêt, Enfin, devant le Tribunal de Grande Instance, la fédération se trouve engagée dans un dossier puisque qu'un autre dossier sera traité désormais par le Tribunal de Commerce de Paris.

Service comptabilité :

La vie de ce service a été marquée par plusieurs événements : suite à la démission en fin de saison 2018-2019 de la responsable administrative et financière, le poste n'a pas été pourvu. Les tâches ont été réparties entre les 4 collaboratrices composant le service comptabilité, piloté par le Trésorier général.

Le service a été perturbé par l'apparition de la covid-19. Le chômage partiel a été instauré dans la période s'étalant du mois de mars au mois de juillet 2020.

Une permanence a été mise en place afin de permettre le traitement des tâches quotidiennes ainsi que des urgences en fonction des priorités.

Durant la saison 2019-2020 le service comptabilité a géré un flux important de notes de frais (1500) et a traité 4 900 factures, ce qui représente annuellement environ 7000 lignes de saisies.

Le cabinet d'expertise-comptable KPMG est missionné pour établir les comptes annuels et la liasse fiscale depuis la saison 2018-2019 et accompagne le service comptabilité en cas de difficultés rencontrées dans ses missions.

Le projet d'internaliser la gestion des paies des arbitres (vacations) a été initialisé en fin de saison 2019-2020.

Le dossier est temporairement repris par le cabinet KPMG.

Pour la gestion de la paie, un changement de prestataire a eu lieu, et c'est dorénavant le cabinet d'expertise comptable qui en assure l'encadrement.

Le service comptabilité s'est doté d'une cinquième collaboratrice en alternance pour une année.

La boutique fédérale :

Pour l'exercice 2019-2020 la boutique a réalisé un chiffre d'affaire de 431 787€ soit une progression de 14% par rapport à la saison précédente.

Durant cet exercice la boutique a été présente sur 10 événements que soit pour le karaté (coupes de France, Open de Paris) ou bien le karaté mix (coupe de France) et le krav maga (championnat de France et championnat du Monde).

La boutique a également été présente lors du colloque des Présidents en début de saison au CNE et lors de l'assemblée générale de décembre 2019.

Rapport d'activité du Comité d'Ethique et de Déontologie :

Le Comité est présidé par le Général Olivier PAULUS. Il y a eu 2 réunions durant cette saison.

La saison 2019-2020 a été marquée par plusieurs temps forts :

- en premier lieu, en septembre 2019, par la participation pour la deuxième année consécutive, du Président du Comité au colloque des Présidents de la Fédération à Castelnau-le-Lez au Centre national d'entraînement pour présenter le Comité, instance fédérale nouvellement créée, à tous les dirigeants départementaux, de zones interdépartementales et de ligues régionales.
Cette présence, sur invitation du Président de la Fédération, a revêtu, à nouveau, un caractère privilégié pour en effet mieux faire connaître ce qu'est ce Comité d'Ethique et de Déontologie et les actions qu'il conduit en conformité avec la charte d'Ethique et de Déontologie de la FFKDA ;
- en second lieu, pour promouvoir cette charte, le Comité a participé, sous le pilotage du responsable du site informatique de la Fédération, à la modernisation de celui-ci en veillant à ce que le Comité y soit inscrit, permettant ainsi à tous les licenciés d'y trouver les informations essentielles et les activités principales relatives au dit-comité ;
- en troisième lieu, plusieurs dossiers à caractère confidentiels ont fait l'objet de saisine du Comité à des fins d'instruction. L'étude et les travaux afférents à ces dossiers ont donné lieu à des recommandations adressées au Président de la Fédération afin de contribuer à la facilitation du règlement de ces dossiers avec pour but principal de protéger la FFKDA et ses licenciés sur de possibles dérapages quant à la pratique du karaté et des disciplines associées au regard de la charte d'Ethique et de Déontologie. Certains de ces dossiers ont fait jurisprudence.

Ces différentes actions ont toujours été conduites en étroite collaboration avec le service juridique de la Fédération, coopération essentielle et incontournable au bon fonctionnement du Comité sur le plan technique et juridique.

Compte rendu de l'activité des Disciplines Associées :

L'organisation administrative des disciplines associées est assurée par Gilles CHERDIEU (CTN) et Aure MALABAT (assistante administrative). Gilles CHERDIEU est en charge du wushu, du Krav Maga et des AMSEA.

Il convient de préciser que la situation sanitaire a partiellement modifié les différents calendriers à compter du 7 mars 2020.

LE WUSHU

Le Comité National Wushu a géré sa deuxième saison dans le cadre des prérogatives qui lui ont été attribuées par la FFKDA.

Les calendriers ont fortement été impactés par la situation sanitaire mais les manifestations se sont déroulées conformément aux prévisions jusqu'au 7 mars 2020.

La nouveauté réside dans l'organisation du 1er championnat d'Europe « online » où la France a brillé en se plaçant sur la 2e marche du podium des nations ainsi que du retour de notre fédération au sein de l'EWUF (fédération Européenne de wushu).

Pour des raisons de reconnaissance internationale, le comité français de kungfu wushu à vocation à évoluer sous forme associative. Cette dernière devrait voir le jour avant la fin de l'année 2020.

LES ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS

Les différents acteurs ont répondu présents pour assurer l'organisation des différentes manifestations jusqu'au confinement. La première partie de la saison a été conforme aux prévisions.

Le trophée internet lui, s'est bien déroulé en « Visio » le 30 mai au CNE, permettant d'offrir aux licenciés, une pratique novatrice.

LE KRAV MAGA

L'évènement majeur de cette saison a été l'organisation du championnat du monde qui s'est déroulé le 2 novembre à l'INJ avec la mise en place pour la première fois de la compétition « combat »

La fédération a permis également la tenue de stages avec la présence de 2 experts Israéliens permettant une diffusion des connaissances techniques auprès des licenciés.

Au niveau national, le championnat de France « combat » et les stages d'experts fédéraux de fin d'année ont été annulés.

LE YOSEIKAN BUDO

La Coupe du monde a été organisée le 7 décembre au stade « Pierre de Coubertin » à Paris avec la participation de 8 nations. La discipline a connu une saison « classique » avec la tenue des séminaires d'enseignants et d'arbitrage.

Un regroupement de l'équipe de France s'est tenu en octobre.

La fin de la saison a été marquée par l'annulation de l'ensemble des manifestations en particulier les championnats de France devant se dérouler à « Ceyrat » les 11 et 12 avril 2020.

LES AMSEA

Le stage fédéral de rentrée le 12 octobre au CNE et l'organisation du stage fédéral en présence de Ray DIONALDO (expert Philippin) le 23 novembre à Paris, ont marqué le début de saison.

Autre point fort de la saison, l'organisation de l'open de France le 22 février à Nice en collaboration avec le comité départemental du Var.

Conclusion :

Cet exercice a été marqué par l'empreinte de la pandémie. Le confinement a perturbé considérablement les activités de la Fédération pluridisciplinaire.

Economiquement les clubs ont soufferts et souffrent encore aujourd'hui.
Malheureusement des jours difficiles restent encore à venir.

Le Secrétaire Général invite l'ensemble des acteurs du karaté et des disciplines associées à ne pas se décourager, à garder espoir, en portant tous les efforts pour soutenir la Fédération qui est riche dans sa diversité et dans la grandeur de ses projets fédéraux.

Le Secrétaire Général remercie les membres de l'assemblée générale pour leur écoute, leur confiance et leurs encouragements.

Monsieur Xavier MAUNIT demande s'il serait possible d'avoir un éclaircissement sur les quatre dossiers juridiques en cours.

Monsieur GRUMIC présente l'état des lieux de la situation :

- Le 1^{er} dossier concerne un contentieux qui dure depuis 7 ans et qui concerne des copieurs. La procédure est à ce jour devant le Tribunal de Commerce ;
- Le 2^{ème} dossier concerne la marque « dang ». Une personne a déposé un brevet sur cette marque auprès de l'INPI et conteste l'utilisation de ce terme par la fédération lors de la délivrance de ses grades ;
- Le 3^{ème} dossier est celui concernant Madame VIOLETTE, prestataire qui avait fait travailler des agents de sécurité non déclarés, ce qui avait valu à la fédération un redressement par l'URSSAF. Madame VIOLETTE a été condamnée à verser à la fédération environ 160 000€.
- Enfin, il y a plusieurs dossiers devant les tribunaux administratifs concernant des contestations de sanctions disciplinaires ou de demandes de communication de documents.

Monsieur KOUDEKOUTO demande s'il serait possible d'avoir des informations complémentaires quant au dossier du dépôt de marque.

Monsieur GRUMIC reprend l'historique de ce dossier et apporte toutes les précisions nécessaires à ce stade la procédure.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activité du Secrétaire Général sur la gestion du Conseil d'administration.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

Présentation : M. CHARRE Dominique, Directeur Technique National (DTN) :

M. CHARRE introduit ses propos en expliquant que le contexte n'est pas des plus pratiques pour présenter son rapport et que malgré ce système de visio-conférence réduisant les interactions il va tout de même présenter plusieurs points de son rapport annuel, communiqué en amont de la présente assemblée générale.

Classiquement, Monsieur CHARRE rappelle qu'il introduit toujours son rapport annuel par l'apport de l'Etat à la fédération.

Cet apport est de plusieurs natures : l'aide en Cadres d'Etats et une subvention.

Pour la première fois, cette année nous avons constaté une baisse sur ces deux volets. Concernant les cadres d'états, ils étaient 18 la saison précédente au sein de la fédération, et cette année deux personnes ont quitté leurs fonctions. C'est une situation qui est compliquée car ils ne sont pas remplacés à l'heure actuelle.

La seconde baisse enregistrée est à analyser au niveau de la subvention de sport de haut niveau.

Due à la pandémie, l'activité de la fédération s'est drastiquement arrêtée ce qui a eu pour conséquence de ne pas complètement ressentir l'impact de la baisse de cette subvention.

Cela signale toutefois le fait que l'ANS enregistre le fait que la fédération ne sera plus olympique après 2021, et donc la perspective des subventions pour les années à venir devrait être moindre par rapports aux années précédentes.

Monsieur CHARRE souhaite par la suite faire un point de situation sur un autre aspect de la DTN autre que le haut niveau : le développement de la fédération.

La fédération a délivré des grades durant cette saison, de manière classique mais le nombre est évidemment moins élevé que lors d'une saison « normale » puisque 2391 adhérents de la fédération ont été gradés.

Sur les 246 000 licenciés (environ) de la fédération, 40 055 d'entre eux sont titulaires d'un grade.

Sur le plan de la formation, l'offre proposée par la fédération reste assez complète et outre le CQP, chacun peut s'inscrire pour obtenir un diplôme dont l'accès est assez aisé.

Monsieur CHARRE conclue ce point en expliquant que l'ANS a proposé à la FFK (et aux autres fédérations) d'être les forces de propositions en termes d'attributions des subventions. La FFK était intéressée par privilégier les comités départementaux. Ceci sera encore possible pour la saison suivante.

L'ANS estime qu'on ne peut pas donner plus de 50% de la subvention aux comités départementaux.

Monsieur CHARRE clôture son intervention en rappelant qu'il s'agit là de sa dernière assemblée générale en tant que DTN puisqu'il quittera ses fonctions à la fin de l'année civile en cours.

12.

RAPPORT DU TRESORIER SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA FEDERATION ET PRESENTATION DES COMPTES

Monsieur Francis DALLERAC présente son rapport qui constitue un compte rendu de l'activité de la Fédération pour la saison 2019/2020 qui vient de s'achever avec 241 844 licenciés pour un résultat positif de 473 936,45€.

Il expose successivement :

- Les faits marquants,
- Les ressources et les dépenses (compte de résultat),
- La situation patrimoniale à la clôture (bilan),
- La situation financière (budget).

Ce document a pour objectif de détailler les éléments cités ci-dessus et d'apporter des précisions nécessaires à la compréhension de l'activité fédérale d'un point de vue financier.

Les comptes de la saison ont été établis par le service comptabilité de la Fédération. Ils sont présentés par un cabinet d'expertise comptable puis sont soumis au contrôle de la Commissaire aux Comptes en vue de leur certification.

Dans le respect des dispositions légales, la communication des documents financiers a été effectuée dans les délais prévus par la réglementation.

1. Faits et événements marquants

Le nombre de licenciés s'élève à 241 844, soit 3 437 licences de moins que la saison précédente (2018 / 2019). Cela représente une baisse de 127 169€ de recettes.

Le résultat de l'exercice s'élève à 473 936,45€.

La Fédération Française de Karaté a été fortement impactée par la crise de la COVID-19. L'activité a été suspendue depuis le mois de mars 2020 entraînant l'annulation d'événements tels que les compétitions, les sessions de formations ainsi que la fermeture des clubs.

Un budget d'investissement informatique a été estimé à 243 600€ pour 3 projets : SIKADA, Intégration Sage Compta et l'application mobile Espace Licencié.

Le Tournoi de Qualification Olympique, initialement prévu en mai 2020, a été reporté en juin 2021 avec les mêmes garanties de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil Régional Ile de France.

2. Le compte de résultat

Compte tenu de la situation de crise sanitaire et l'annulation de nombreux événements au cours de la saison 2019/2020, le résultat d'exploitation dégagé s'élève à 1 331 594€.

L'économie générée a permis de verser une aide exceptionnelle COVID aux Ligues Régionales afin de les soutenir dans cette crise. Le solde de cette somme a été utilisé dans une campagne publicitaire de rentrée pour les clubs.

Ceci explique la hausse importante des charges exceptionnelles.

3. Analyse du budget prévisionnel réalisé et comparaison avec le budget prévisionnel définitif 2019/2020

Monsieur Francis DALLERAC entame cette partie de son allocution en expliquant la grille de lecture.

L'analyse des recettes et des dépenses se feront à chaque fois en comparant les secteurs suivants :

- Secteur fédéral
- Secteur vente
- Secteur sportif
- Secteur formation
- Tournoi de qualification olympique

Pour le secteur fédéral, les produits exceptionnels sont très élevés suite à la mise à jour des comptes des organes déconcentrés ainsi qu'au remboursement de la TVA pour le Championnat du Monde de 2012.

Les frais des élus et des réunions de la direction ont été fortement réduits pour cause de confinement.

Le poste « communication fédérale » est plus important que prévu. Une importante campagne de publicité a été mise en place afin de relancer les clubs et les licenciés après le confinement.

Pour le secteur vente, il convient de dissocier la partie « boutique » et la partie « grades ».
Pour la boutique, les ventes ont été plus importantes que prévues initialement. Elles auraient été encore plus conséquentes sans la période de confinement.
Le stock de la boutique est sous-évalué. La valorisation de celui-ci est à revoir à partir de la saison 2020/2021.

Pour les grades, il n'y avait aucun achat de prévu pour les cartes et les diplômes pour la saison 2019/2020.

Pour le secteur sportif, l'ensemble des évènements sportifs (national et international) ont été mis à l'arrêt depuis le début du confinement jusqu'à la fin de la saison 2019/2020.
La suppression de nombreux évènements a permis de concéder au versement d'une aide exceptionnelle accordée aux Ligues Régionales pour un montant de 890 458€ ainsi qu'à l'organisation d'importants stages pour l'Equipe de France en fin de saison.

Pour le secteur formation, Monsieur Francis DALLERAC explique que les formations ont été annulées à partir de mars 2020. Les dépenses et les recettes sont naturellement plus basses que prévues.

Enfin, pour le Tournoi de Qualification Olympique, il faut en premier lieu rappeler que à cause du COVID le TQO a été reporté en juin 2021.

Un accord concernant le paiement de la location des lieux a été trouvé avec l'Accord Arena à hauteur de 40 000€ HT.

Au final, le résultat de la saison est égal à 473 936€.

Cela permet d'augmenter les réserves de la FFK afin de palier à d'éventuels futurs exercices déficitaires.

4. Bilan

Sur le bilan 2019-2020, Monsieur Francis DALLERAC rapporte que la valeur de l'actif a baissé principalement à cause :

- Des immobilisations ;
- Du stock de la boutique ;
- Des créances clients ;
- Des charges constatées d'avance.

La valeur du passif quant à elle a baissé principalement à cause :

- Des emprunts bancaires ;
- Des dettes fournisseurs ;
- Des produits constatés d'avance.

5. Conclusion

Le résultat dégage un bénéfice de 473 936€ dû notamment aux dettes en non-valeur des organes déconcentrés. Sans ces dettes, le résultat serait de 7475,98 €.

La fédération a subi un arrêt d'activité pendant 3 mois qui a laissé apparaître un montant de 1 330 000€ non utilisé. Ce montant a été immédiatement réinvesti pour les clubs (890 458€). Les Ligues Régionales ont eu la responsabilité de partager ce montant avec tous les organes déconcentrés.

Le complément non utilisé (376 044 €) a été réinjecté dans une campagne de communication pour la rentrée de septembre, à l'attention de tous les clubs affiliés.

Ce résultat bénéficiaire va permettre d'augmenter les réserves afin d'appréhender les exercices suivants plus sereinement d'un point de vue financier.

Monsieur DUGAUQUIER prend la parole pour demander à quoi correspond le remboursement de TVA pour les Championnats du Monde de 2012.

Monsieur Francis DALLERAC répond que lors de l'organisation de cette compétition par la fédération, il nous avait été appliqué un taux de TVA qui n'était pas le bon.

Monsieur Bachir CHORFI demande la provenance des 792 527 € de plus au niveau des recettes pour les secteurs Fédéral et Sportif.

Monsieur Francis DALLERAC l'informe que cela est dû à plusieurs facteurs comme notamment une hausse de la subvention de l'ANS ou encore l'annulation des déplacements de l'Equipe

de France à l'internationale (Premier League) et plus généralement l'organisation des compétitions annulées.

Madame Raphaële TERQUEM, Commissaire aux comptes prend à son tour la parole afin de compléter les dires du Trésorier de la fédération. Elle rappelle notamment que la hausse des recettes sur le secteur fédéral et sportif, est due en partie aux produits exceptionnels pour le secteur fédéral (dettes envers les organes déconcentrés qui n'existaient plus depuis le regroupement des ligues régionales et le reliquat de la TVA). Pour le secteur sportif il s'agit majoritairement de subventions obtenues, en complément de ce qu'il avait été prévu, et notamment des versements de subventions négociées lors d'exercices précédents.

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte le budget prévisionnel pour la saison 2021/2022, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

13.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Monsieur Philippe BOULET, secrétaire général de la fédération, présente les deux nouveaux vérificateurs aux comptes nommés cette année : Madame Annick DIQUELOU, présidente du Comité départemental du Loiret et trésorière de la Ligue régionale Centre Val de Loire, et Monsieur Philippe LEPAON, président du Comité départemental du Val de Marne et membre du Comité directeur de la Ligue Régionale d'Ile de France.

Il présente le document intitulé « rapport des vérificateurs aux comptes » dans lequel Madame DIQUELOU et Monsieur LEPAON indiquent s'être rendus au siège de la fédération le mardi 27 octobre 2020 afin d'effectuer un contrôle des factures et notes de frais saisies dans la comptabilité de l'exercice 2019/2020.

Ils ont pu avoir accès à toutes les pièces comptables sans restriction, choisir les journaux d'achats et de frais et ainsi réaliser un contrôle aléatoire de factures et notes de frais.

Ils concluent leur rapport en attestant que l'enregistrement des pièces comptables respecte la procédure des règles d'engagement des dépenses, décrites dans le règlement financier de la fédération.

En exécution de la mission légale qui lui a été confiée par l'assemblée générale, Madame Raphaële TERQUEM a effectué un audit des comptes annuels de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées relatif à l'exercice clos le 31 août 2020 tels qu'ils sont joints à son rapport.

Elle certifie sans réserve que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la fédération à la fin de cet exercice.

Madame Raphaële TERQUEM présente en premier lieu le déroulé de la mission qui lui a été confiée. A savoir un déplacement au siège de la FFK en juillet 2020 pour une prise de connaissance des éléments significatifs de l'exercice, pour réaliser un suivi budgétaire et un résultat prévisionnel, et également afin de réaliser un audit des procédures puis établir un calendrier.

En septembre 2020, la deuxième étape de la mission s'est quant à elle déroulée en télétravail, et visait à analyser les risques et prendre les orientations des diligences à réaliser, ainsi qu'à réaliser un entretien avec le Président et le Trésorier. Une vérification de la circulation des tiers est également effectuée à cette étape, notamment du fait des nombreux risques que cette période « en distance » pour l'ensemble des acteurs peut comporter.

En octobre 2020, la troisième étape s'est déroulée en présentiel, au siège de la fédération et a eu pour but de rencontrer le cabinet KPMG, de réaliser l'audit des comptes annuels et de faire une réunion de clôture des comptes avec la Direction.

Tout au long du mois d'octobre, la commissaire aux comptes a eu à établir un suivi des ajustements, un contrôle de l'annexe et un contrôle de la présentation d'ensemble des comptes.

Sa mission a ensuite consisté à une présentation du compte rendu de la mission de CAC devant le conseil d'administration de la fédération du 30 octobre 2020.

Par la suite, le mois de novembre a consisté à des contrôles du rapport du trésorier, une revue des équilibres du budget prévisionnel et un entretien avec le Président de la fédération et le trésorier.

Madame TERQUEM en vient ensuite à évoquer les points d'audits sur lesquels elle s'est principalement axée pour certifier les comptes comme sincères.

Le premier est l'exhaustivité des charges, qui aurait pu être un sujet à risque du fait du confinement et du télétravail. C'est une raison pour laquelle sur les charges, il a été réalisé une large confirmation des fournisseurs. Une attention particulière a été aussi portée aux explications des variations entre le budget prévisionnel et le réalisé, notamment sur ce qui relève du budget fédéral, ainsi que sur l'application du règlement financier. Puis une étude du solde des dettes tombées en non valeurs, ce qui concerne principalement les dettes envers les organes déconcentrés.

Le deuxième est l'exhaustivité des produits et la justification des créances. Il a été étudié à ce point un rapprochement de la comptabilité avec les informations issues du logiciel de licences, puis une prise de connaissances des conventions de subventionnement et des contrats de partenariat pour justifier de leur rattachement à l'exercice. En effet, la fédération fonctionnant en saison sportive et les subventions telles que l'ANS, en année civile, il convient de remarquer et distinguer les subventions pour l'année 2019 et pour l'année 2020. Enfin, une attention particulière a été portée à l'apurement des créances, c'est à dire le contrôle du paiement des créances.

Sur le résultat exceptionnel, troisième point de cette présentation, en charges exceptionnelles on retrouve principalement l'aide covid décidée par le Bureau Exécutif le 17 avril 2020, et en produits exceptionnels le solde des dettes envers les organes déconcentrés.

Par la suite, Madame TERQUEM présente les différents points qualifiés de « à suivre sur N+1 ». Comme indiqué par Monsieur Thomas DESCAMPS, du cabinet KPMG, le plus important est la protection du fonds de roulement (trésorerie). Dans ce contexte évolutif de la pandémie, Madame TERQUEM porte une attention particulière au suivi du réalisé budgétaire, y compris sur le suivi du budget investissement.

Pour l'année N+1 il faudra également surveiller l'information et le respect des procédures d'engagement des dépenses pour tous les nouveaux élus sur la mandature 2020-2024, et membres de la DTN également.

Sur le plan comptable analytique, on remarque une très importante lourdeur et une refonte complète dans le but de faciliter le suivi budgétaire serait souhaitable.

Le troisième point de vigilance est relatif à l'image fidèle des immobilisations. Le trésorier a présenté une slide sur l'actif de la fédération. L'actif brut, avant amortissement donc, s'élève à 10 millions sur un total de bilan de 13 millions, ce qui prouve que les immobilisations sont une partie très importante du bilan de la fédération.

Après amortissement, les immobilisations nettes représentent 5,9 millions d'euros, sur un total de bilan de 8,3 millions (70%).

Il faut toutefois mettre en place une procédure de suivi des mouvements (entrées et sorties) pour la saison à venir.

Enfin, au niveau de la boutique, il conviendra de mettre en place une procédure de gestion des stocks appliqués (entrées, sorties) et de superviser attentivement les écarts d'inventaire.

En conclusion, les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder l'opinion de Madame TERQUEM sur l'audit des comptes annuels de la fédération française de karaté, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020.

L'arrêté de ces comptes est soumis à l'approbation de l'assemblée générale ce jour, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19.

Dans son rapport Madame Raphaël TERQUEM certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

15.

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 2019-2020.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2020 dégagent un résultat positif de 473 936, 45€.

L'assemblée générale, après lecture du rapport financier, du rapport des vérificateurs aux comptes et du rapport du commissaire aux comptes, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes) arrêtés au 31 août 2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

16.

AFFECTATION DES RESULTATS

M. Francis DALLERAC indique qu'il est proposé par le Conseil d'administration d'affecter 300 000€ sur la réserve TQO 2021, 800 000€ sur la réserve fléchée résultat 2020-2021 et le solde de 16 801€ sur le compte de rapport à nouveau.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition du conseil d'administration de flécher le résultat de cet exercice sur l'exercice 2020-2021.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

17.

APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Madame Raphaël TERQUEM présente ensuite son rapport sur les conventions réglementées.

Pour rappel, les conventions réglementées sont celles passées directement ou par personne interposée entre la FFK et un membre du conseil d'administration ou entre la FFK et une autre personne morale dont un dirigeant est membre du conseil d'administration de la FFK.

Ne sont pas visées par ce dispositif, toutes les conventions courantes : c'est-à-dire celles conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont pas significatives pour aucune des parties.

Le Commissaire aux comptes informe les membres de l'assemblée générale qu'il ne lui a été donné avis d'aucune nouvelle convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la présente assemblée générale.

Aucun vote n'est donc nécessaire sur ce rapport.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne quitus dans leur gestion au Trésorier et à tous les membres du conseil d'administration.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

18.

FIXATION DU MONTANT DES LICENCES POUR LA SAISON 2021/2022

Le conseil d'administration propose de maintenir le prix de la licence à 37€ pour la saison 2021/2022.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant de la licence délivrée par la Fédération à 37 € pour la saison 2021/2022, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité.

FIXATION DU MONTANT DES PASSEPORTS POUR LA SAISON 2021/2022

Le conseil d'administration de la fédération propose de maintenir à 25 € le montant du passeport sportif délivré par la fédération par l'intermédiaire des zones interdépartementales, ou à défaut des ligues régionales, et dont 5 € sont attribués au comité départemental concerné, et 10€ à la ZID ou Ligue Régionale intéressée pour la saison 2021/2022.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient pour la saison 2021/2022 à 25 € le montant du passeport sportif acheté à la fédération par les comités départementaux au prix de 20€, et revendu par ces comités départementaux 25€. La fédération réattribue 10€ à la ZID ou la Ligue Régionale concernée pour chaque passeport vendu.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

FIXATION DU MONTANT DES PASSAGES DE GRADES ET DE LA REDEVANCE POUR LA SAISON 2020/2021

Le Conseil d'Administration propose de maintenir à 50 € le montant des passages de grades et à 150 € le montant de la redevance pour la saison 2021/2022.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 50 € le montant des passages de grades et à 150 € le montant de la redevance pour la saison 2021/2022.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

Monsieur LEROUX prend la parole et demande de manière générale si il serait judicieux ou pas de relever l'ensemble des montants des licences, passeports etc afin de mieux traverser la crise financière.

Monsieur Francis DIDIER explique que le contexte ne permet pas d'augmenter le moindre montant, au risque d'une perte conséquente de licences.

21.

FIXATION DU MONTANT DE L'HOMOLOGATION DES GRADES EXCEPTIONNELS ET ETRANGERS POUR LA SAISON 2021/2022

Le Conseil d'Administration, propose de maintenir à 250 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers, pour la saison 2021/2022.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 250 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers, pour la saison 2021/2022, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

22.

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION POUR LE DIPLOME TECHNIQUE DE BODY KARATE POUR LA SAISON 2021/2022.

Le Conseil d'Administration, propose de maintenir à 200 € le prix de la formation relative au diplôme technique de body karaté.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré maintient à 200 € le prix de la formation relative au diplôme technique de body karaté pour la saison 2021/2022.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

23.

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION POUR L'AFA, LE DAF ET LE DIF POUR LA SAISON 2021/2022

Le Conseil d'Administration propose de maintenir à 30 € le montant de la formation pour l'Attestation Fédérale d'Assistant, à 100 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Animateur Fédéral et à 250 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Instructeur Fédéral, pour la saison 2021/2022, sauf pour un détenteur du DAF pour lequel le prix du DIF est de 150€ à partir du 1^{er} janvier 2021.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 30 € le montant de la formation pour l'Attestation Fédérale d'Assistant, à 100 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Animateur Fédéral et à 250 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Instructeur Fédéral, sauf pour un détenteur du DAF pour lequel le prix de la formation est de 150€ à partir du 1^{er} janvier 2020, et pour la saison 2021/2022.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

24.

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION CQP POUR LA SAISON 2021/2022

Le Conseil d'administration propose de maintenir à 850 € la formation au CQP pour un détenteur du diplôme d'instructeur fédéral, pour la saison 2021/2022.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 850 € la formation au CQP pour un détenteur du diplôme d'instructeur fédéral, pour la saison 2021/2022 à l'unanimité.

Le Conseil d'administration propose de maintenir à 550 € le prix de la validation par acquis d'expérience du CQP, pour la saison 2021/2022.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe à 550 € le prix de la validation par acquis d'expérience du CQP, pour la saison 2021/2022 à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

25.

FIXATION DU MONTANT DE L'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS FEDERALES

Le Conseil d'Administration, propose le maintien du montant des inscriptions aux compétitions fédérales à 6 € pour les individuels et à 16 € pour les équipes, pour la saison 2021/2022.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant des inscriptions aux compétitions fédérales à 6 € pour les individuels et à 16 € pour les équipes, pour la saison 2021/2022.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

26.

FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION FEDERALE POUR LA SAISON 2021/2022

L'assemblée générale propose de maintenir le montant maximum de la cotisation fédérale à 250€ pour les clubs affiliés, encaissée par les ligues régionales, dont 65% du montant sera attribué à la Zone Interdépartementale, ou à défaut à la Ligue Régionale, et 35% au Comité Départemental, pour la saison 2021/2022.

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant maximum de la cotisation fédérale, pour les clubs affiliés, encaissée par les ligues régionales à 250€, dont 65% du montant sera attribué à la zone interdépartementale ou à défaut à la ligue régionale et 35% sera attribué au comité départemental, pour la saison 2021/2022.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

27.

CONSTITUTION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE

L'assemblée générale propose la constitution du comité départemental de la Haute Vienne.

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, valide la constitution du comité départemental de la Haute Vienne.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

M. BOULET, secrétaire général de la fédération ouvre l'assemblée générale électorale de la fédération française de karaté et disciplines associées.

Eu égard au contexte sanitaire et afin de respecter le confinement en vigueur sur l'ensemble du territoire, le vote de l'assemblée générale électorale de la fédération française de karaté se déroule via la plateforme de votes spécialisée GEDICOM.

La fédération s'est rapprochée de cette société spécialisée permettant le vote à distance par internet de tous les représentants des clubs.

Conformément à la réglementation en vigueur lors de cette élection les représentants des clubs doivent élire le Président de la fédération française de karaté puis les 31 postes restants pour le conseil d'administration.

De manière pratique, cette élection s'est donc déroulée en plusieurs phases :

- Le mercredi 25 novembre 2020 à 8 heures : ouverture de la plateforme de vote. Chaque représentant des clubs a été contacté personnellement par email et avait la possibilité de voter en ligne, sur le site internet qui a été créée pour l'occasion ;
- Le samedi 28 novembre 2020 à 12 heures : fermeture de la plateforme de vote ;
- Du mercredi 25 novembre 8 heures au samedi 28 novembre 12 heures : période d'ouverture du scrutin ;
- Comme indiqué supra, en premier lieu les représentants devaient voter pour le poste de président, puis en second lieu pour les postes du conseil d'administration.

Tout au long de la procédure de vote, la société a mis en place un service d'assistance disponible 24h/24 et 7j/7.

La procédure de vote et le contrôle des résultats ont été supervisés par un cabinet d'expertise indépendant, un huissier et la commission des opérations électorales afin de garantir la confidentialité et le bon déroulé de l'entièreté du procédé.

Les résultats sont annoncés par quatre membres de la commission de surveillance des opérations électorales de la fédération, présents au siège de la fédération pour cette assemblée générale électorale :

- Monsieur Maxime DELHOMME (Président) ;
- Madame Nadia BONY ;
- Monsieur Charles BARRANGUOU ;
- Monsieur Jacques SERFATI.

Election pour le poste de président de la Fédération Française de Karaté :

Les résultats pour l'élection au poste de Président de la fédération française de karaté et disciplines associées sont les suivants :



Election du Président de la Fédération Scrutin du 25 novembre 2020 au 28 novembre 2020

RÉSULTATS

NB VOIX	229031 / 234600 Voix des Inscrits	97,63%	VOTES NULS	0 / 238 votes
---------	-----------------------------------	--------	------------	---------------

Candidature au poste de Président de la Fédération

Monsieur DIDIER Francis

RÉPONSE	VOIX	
Pour	221369	96,65%
Contre	6523	2,85%
Abstention	1139	0,50%

Monsieur Francis DIDIER est élu Président de la fédération française de karaté et disciplines associées.

Election pour les postes du Conseil d'administration de la Fédération Française de Karaté 1^{er} Tour

Les résultats du premier tour de l'élection pour les postes du Conseil d'administration de la Fédération Française de Karaté sont les suivants :

	CANDIDATS	VOIX	% VOIX / SVE	ELUS
1	Philippe BOULET 71 ans 75 (Paris) Général	208825,00	91,32%	Elu
2	Najib AKRAM 57 ans 18 (Cher) Médecin	197834,00	86,52%	Elu
3	Franck CHEREAU 39 ans 37 (Indre-et-Loire) Général	176081,00	77,00%	Elu
4	Francis DALLERAC 89 ans 91 (Essonne) Général	175099,00	76,57%	Elu
5	Maryvonne CHOAIN BOUZAR 79 ans 10 (Aube) Général	171922,00	75,19%	Elue
6	Patrick LAUFFENBURGER 83 ans 68 (Haut-Rhin) Général	166213,00	72,69%	Elu
7	Bernadina LAURENCE 73 ans 75 (Paris) Général	164231,00	71,82%	Elue
8	Chantal MARMION 62 ans 41 (Loiret-Cher) Général	157709,00	68,97%	Elue
9	Dominique PERONNET 58 ans 06 (Alpes Maritimes) Général	149122,00	65,21%	Elue
10	Pierre DELPEYROUX 89 ans 46 (Lot) Général	146719,00	64,16%	Elu
11	Véronique BOURBAN 57 ans 25 (Doubs) Général	145672,00	63,71%	Elue
12	Abdelkader Abel BENSALAH 71 ans 13 (Bouches du Rhône) Général	139807,00	61,14%	Elu
13	Patrick ROSADINI 63 ans 83 (Vos) Général	134268,00	58,72%	Elu
14	Franco BRESSY 58 ans 79 (Deux-Sèvres) Général	134243,00	58,71%	Elue
15	Anne GOUDENOVE 54 ans 31 (Hauts Pyrénées) Général	134114,00	58,65%	Elue
16	Mounir HARBATHI 39 ans 06 (Alpes Maritimes) Disciplines Associées	133191,00	58,25%	Elu
17	Georges MECHAIN 67 ans 16 (Charente) Disciplines Associées	132335,00	57,87%	Elu
18	Véronique PAIBOT 60 ans 21 (Côte d'or) Général	119503,00	52,26%	Elue
19	Audrey CHARRIER 47 ans 34 (Hérault) Général	117845,00	51,54%	Elue
20	Sandrine BARBARIN 46 ans 38 (Isère) Général	116299,00	50,86%	Elue
21	Philippe DHERBECCOURT 61 ans 80 (Somme) Général	114358,00	50,01%	Elu
22	Jamick POUIPEE 62 ans 19 (Corrèze) Général	110909,00	48,94%	
23	Denis METTLER 58 ans 56 (Morbihan) Général	107235,00	46,90%	
24	Jean-Michel FERACCI 58 ans 2A (Corse du sud) Général	106722,00	46,67%	

25	Gilles VENET 82 ans 89 (Yonne) Général	105574,00	46,17%	
26	Gamra DUMONT 68 ans 74 (Haute Savoie) Général	103822,00	45,40%	
27	Sophie SORRENTE 42 ans 972 (Martinique) Général	101293,00	44,30%	
28	Patrice SEVE 75 ans 60 (Oise) Disciplines Associées	96284,00	42,1%	
29	Jean-Luc HAAS 64 ans 54 (Morbihan-Moselle) Général	91958,00	40,22%	
30	Corinne GOUTTENORE 50 ans 30 (Gard) Général	91076,00	39,83%	
31	Robert DEBACK 76 ans 34 (Hérault) Général	89607,00	39,19%	
32	Frédéric COSTER 63 ans 66 (Pyrénées-Orientales) Disciplines Associées	85209,00	37,26%	
33	Pierre DERVEAUX 61 ans 95 (Val d'Oise) Général	84066,00	36,76%	
34	Frédérique VITRAC 70 ans 17 (Charente Maritime) Général	80629,00	35,28%	
35	Joseph BRACCINI 79 ans 69 (Rhône) Général	78062,00	34,14%	
36	Christine GAUTIER 66 ans 35 (Ille-et-Vilaine) Général	74584,00	32,62%	
37	Pascal DENAMTE 46 ans 13 (Bouches du Rhône) Général	70603,00	30,88%	
38	Camille CONRAD 23 ans 69 (Rhône) Général	64895,00	28,38%	
39	Eric BENHAMOU 62 ans 06 (Alpes Maritimes) Disciplines Associées	64397,00	28,16%	
40	Loïc MARTY 33 ans 47 (Lot et Garonne) Général	53866,00	23,57%	
41	Jérémy GOETZ 34 ans 67 (Bas-Rhin) Général	53242,00	23,28%	
42	Bachir CHORFI 54 ans 76 (Seine Maritime) Général	50538,00	22,10%	
43	Patrice THILIEZ 56 ans 27 (Eure) Général	49453,00	21,63%	
44	Abdel ACHACHE 53 ans 69 (Rhône) Général	43422,00	18,99%	
45	Franck PICARD 35 ans 21 (Côte d'or) Général	42625,00	18,64%	
46	Soufiane SANHON 46 ans 45 (Loiret) Général	41568,00	18,18%	
47	Charles FARRUGIA 60 ans 13 (Bouches du Rhône) Général	40507,00	17,71%	
48	David PHAN NHUAN 48 ans 38 (Isère) Disciplines Associées	37667,00	16,47%	

49	Molika DELORME 45 ans 13 (Bouches-du-Rhône) Général	35895,00	15,70%	
50	Djamel BEZHICHE 53 ans 69 (Rhône) Général	35724,00	15,62%	
51	Pascal CASTIGLIONE 60 ans 56 (Morbihan) Général	35309,00	15,44%	
52	Annie GRARIA DUPUY 58 ans 13 (Bouches-du-Rhône) Général	34735,00	15,19%	
53	Xavier MAUNIT 43 ans 53 (Mayenne) Disciplines Associées	34443,00	15,06%	
54	Alain GEORGEON 65 ans 17 (Charente Maritime) Général	29031,00	12,70%	
55	François FENELON 64 ans 27 (Eure) Général	25107,00	10,98%	
56	Jean Mario CANTIN 50 ans 85 (Vendée) Général	18736,00	8,19%	
57	Thierry ROS 56 ans 34 (Hérault) Général	18103,00	7,92%	
58	Yves VANDUREN 61 ans 86 (Vienne) Général	13329,00	5,83%	
59	Denis DEMARINIS 57 ans 69 (Rhône) Général	6944,00	3,04%	

Les membres élus au premier tour de l'élection du conseil d'administration de la fédération sont les suivants :

- Monsieur Philippe BOULET
- Monsieur Najib AKRAM
- Monsieur Franck CHEREAU
- Monsieur Francis DALLERAC
- Madame Maryvonne CHOAIN
BOUZRAR
- Monsieur Patrick
LAUFFENBURGER
- Madame Bernardina LAURENCE
- Madame Chantal MARMION
- Madame Dominique PERRONET
- Monsieur Pierre DELPEYROUX
- Madame Véronique BOURBAN
- Monsieur Abdelkader Abel
BENSALAH
- Monsieur Patrick RONSADINI
- Madame France BRESSY
- Madame Anne GOUDENOVE
- Monsieur Mounir HARRATHI
- Monsieur Georges MECHAIN
- Madame Véronique PARISOT
- Madame Audrey CHARRIER
- Madame Sandrine BARBARIN
- Monsieur Philippe DHERBECOURT

Les membres non élus après le premier tour de l'élection du conseil d'administration de la fédération sont les suivants :

- Monsieur Janick POUPEE
- Monsieur Denis METTLER
- Monsieur Jean-Michel FERACCI
- Monsieur Gilles VENET
- Madame Gamra GUMONT
- Madame Sophie SORRENTE
- Monsieur Patrice SEVE
- Monsieur Jean-Luc HAAS
- Madame Corinne GOUTTENOIRE
- Monsieur Robert DEBACK
- Monsieur Frédéric COSTER
- Monsieur Pierre DERVEAUX
- Madame Frédérique VITRAC
- Monsieur Joseph BRACCHI
- Madame Christine GAUTIER
- Madame Pascale DENANTE
- Madame Camille CONRAD
- Monsieur Eric BENHAMOU
- Monsieur Loïc MARTY
- Monsieur Jérémy GOETZ
- Monsieur Bachir CHORFI
- Monsieur Patrice THILLIEZ
- Monsieur ABDEL ACHACHE
- Monsieur Franck PICARD
- Monsieur Soufiane SANKHON
- Monsieur Charles FARRUGIA
- Monsieur David PHAN NHUAN
- Madame Malika DELORME
- Monsieur Djemel BEZRICHE
- Monsieur Pascal CASTIGLIONE
- Madame Annie GRAIRA DUPUY
- Monsieur Xavier MAUNIT
- Monsieur Alain GEORGEON
- Monsieur François FENELON
- Monsieur Jean Marie CANTIN
- Monsieur Thierry ROS
- Monsieur Yves VANDUREN
- Monsieur Denis DEMARINIS

Les résultats du second tour de l'élection pour les postes du Conseil d'administration de la Fédération Française de Karaté sont les suivants :

	CANDIDATS	VOIX	% VOIX / SVE	ELUS
25	Bachir CHORFI 54 ans 76 (Seine Maritime) Général	25794,00	11,08%	
26	Charles FARRUGIA 60 ans 13 (Bouches du Rhône) Général	25188,00	11,41%	
27	Franck PICARD 35 ans 21 (Côte d'Azur) Général	24742,00	11,21%	
28	Abdel ACHACHE 53 ans 69 (Rhône) Général	22748,00	10,30%	
29	Djemel BEZRICHE 53 ans 69 (Rhône) Général	22590,00	10,23%	
30	François FENELON 54 ans 27 (Eure) Général	22283,00	10,09%	
31	Yves VANDUREN 61 ans 86 (Vosges) Général	21921,00	9,93%	
32	Thierry ROS 59 ans 34 (Hérault) Général	21531,00	9,75%	
33	David PHAN NHUAN 49 ans 38 (Isère) Disciplines Associées	20187,00	9,14%	
34	Pascal CASTIGLIONE 60 ans 56 (Morbihan) Général	16558,00	7,50%	
35	Soufiane SANKHON 49 ans 45 (Isère) Général	15942,00	7,22%	
36	Jean Marie CANTIN 60 ans 85 (Vendée) Général	13285,00	6,02%	
1	Sophie SORRENTE 42 ans 972 (Martinique) Général	15455,00	52,30%	
2	Jarick POUPÉE 62 ans 11 (Corse) Général	101020,00	45,76%	
3	Camra DUMONT 69 ans 17 (Haute Savoie) Général	88460,00	40,07%	
4	Jean-Luc HAAS 84 ans 54 (Martinique-et-Moselle) Général	83851,00	37,96%	
5	Frédérique VITRAC 70 ans 17 (Charente Maritime) Général	83201,00	37,69%	
6	Gilles VENET 62 ans 82 (Vosges) Général	82881,00	37,54%	
7	Jean-Michel FERACCI 68 ans 24 (Corse du sud) Général	80255,00	36,35%	
8	Corinne GOUTTENoire 55 ans 30 (Eure) Général	78750,00	35,67%	
9	Denis METTLER 68 ans 56 (Morbihan) Général	75839,00	34,35%	
10	Patrice SEVE 75 ans 60 (Eure) Disciplines Associées	75700,00	34,29%	
11	Pierre DERVEAUX 67 ans 95 (Vosges) Général	60775,00	27,26%	
12	Joseph BRACCHI 75 ans 69 (Rhône) Général	49515,00	22,43%	
13	Robert DEBACK 78 ans 34 (Hérault) Général	45602,00	20,66%	
14	Frédéric COSTER 53 ans 68 (Pyénées-Orientales) Disciplines Associées	41158,00	18,64%	
15	Pascale DENANTE 46 ans 13 (Bouches du Rhône) Général	38801,00	17,58%	
16	Eric BENHAMOU 62 ans 06 (Alpes Maritimes) Disciplines Associées	38220,00	17,31%	
17	Lolo MARTY 33 ans 47 (Lot et Garonne) Général	38638,00	16,90%	
18	Christine GAULTIER 66 ans 35 (Haute-Vienne) Général	38123,00	16,38%	
19	Patrice THILIEZ 59 ans 27 (Eure) Général	32348,00	14,65%	
20	Jérémy GOETZ 34 ans 67 (Bretagne) Général	30887,00	13,98%	
21	Cornille CONRAD 23 ans 66 (Rhône) Général	29961,00	13,57%	
22	Denis DEMARRIS 67 ans 66 (Rhône) Général	28391,00	12,88%	
23	Annie GRABIA DUPUY 68 ans 13 (Bouches-du-Rhône) Général	27889,00	12,68%	
24	Milka DELORME 45 ans 13 (Bouches-du-Rhône) Général	26551,00	12,03%	
37	Xavier MAJNIT 43 ans 53 (Mayenne) Disciplines Associées	12425,00	5,63%	
38	Alain GEORGEON 65 ans 17 (Charente Maritime) Général	10840,00	4,91%	

Les membres élus au second tour de l'élection du conseil d'administration de la fédération sont les suivants :

- Madame Sophie SORRENTE
- Monsieur Janick POUPEE
- Madame Gamra DUMONT
- Monsieur Jean-Luc HAAS
- Madame Frédérique VITRAC
- Monsieur Gilles VENET
- Monsieur Jean-Michel FERACCI
- Madame Corinne GOUTTENOIRE
- Monsieur Patrice SEVE

Les membres non élus après le second tour de l'élection du conseil d'administration de la fédération sont les suivants :

- Monsieur Denis METTLER
- Monsieur Pierre DERVEAUX
- Monsieur Joseph BRACCHI
- Monsieur Robert DEBACK
- Monsieur Frédéric COSTER
- Madame Pascale DENANTE
- Monsieur Eric BENHAMOU
- Monsieur Loïc MARTY
- Madame Christine GAUTIER
- Monsieur Patrice THILLIEZ
- Monsieur Jérémy GOETZ
- Madame Camille CONRAD
- Monsieur Denis DEMARINIS
- Madame Annie GRAIRA DUPUY
- Madame Malika DELORME
- Monsieur Bachir CHORFI
- Monsieur Charles FARRUGIA
- Monsieur Franck PICARD
- Monsieur Abdel ACHACHE
- Monsieur Djemel BEZRICHE
- Monsieur François FENELON
- Monsieur Yves VANDUREN
- Monsieur Thierry ROS
- Monsieur David PHAN NHUAN
- Monsieur Pascal CASTIGLIONE
- Monsieur Soufiane SANKHON
- Monsieur Jean Marie CANTIN
- Monsieur Xavier MAUNIT
- Monsieur Alain GEORGEON

A l'issue de cette assemblée générale électorale, 31 postes ont donc été pourvus.

Le conseil d'administration de la fédération est donc composé des membres suivants :

Francis DIDIER (Président)

Philippe BOULET

Najib AKRAM

Franck CHEREAU

Francis DALLERAC

Maryvonne CHOAIN BOUZRAR

Patrick LAUFFENBURGER

Bernardina LAURENCE

Chantal MARMION

Dominique PERONNET

Pierre DELPEYROUX

Véronique BOURBAN

Abdelkader Abel BENSALAH

Patrick ROSADINI

France BRESSY

Anne GOUDENOVE

Mounir HARRATHI

Georges MECHAIN

Véronique PARISOT

Audrey CHARRIER

Sandrine BARBARIN

Philippe DHERBECOURT

Sophie SORRENTE

Janick POUPEE

Gamra DUMONT

Jean-Luc HAAS

Frédérique VITRAC

Gilles VENET

Jean-Michel FERACCI

Corinne GOUTTENOIRE

Patrice SEVE

Le 32ème et dernier membre sera élu au cours d'une prochaine Assemblée Générale Elective.

Aucune autre question n'étant posée, le Secrétaire Général clôt l'Assemblée Générale Elective à 14h00.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET